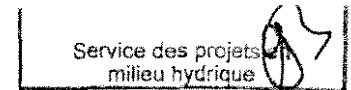


La Société canadienne de Sel, Limitée

Le 3 octobre 2006

Monsieur Claude Béchar, ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Sujet: Amendement à l'Étude d'impact sur l'environnement déposée le 15 mai 2006 et relative au Programme décennal de dragage du chenal de navigation de Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine

Monsieur le ministre

Suite à une révision des informations à la base de la formulation de l'une des mesures de mitigation proposées dans l'Étude d'impact sur l'environnement déposée le 15 mai 2006 et relative au Programme décennal de dragage du chenal de navigation de Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine, nous désirons apporter une modification à notre étude.

La modification est relative à la restriction de dragage que nous proposons entre les chaînages 7350 à 8650 m du chenal de navigation (la passe) et qui vise à ne pas entrer en conflit avec la migration des homards vers la lagune au printemps et hors de la lagune à l'automne. Cette modification s'appuie sur les informations primaires qui sont présentées dans la référence suivante :

Munro, J. et Therriault, J.C., 1981. Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques No 1034. Abondance, distribution, mobilité et fréquence de mue de la population de homards des lagunes des Îles-de-la-Madeleine. Septembre 1981. Gouvernement du Canada, Pêches et Océans.

Cette référence de base indique que « *Selon nos données, l'entrée du homard dans les lagunes s'effectue entre la mi-mai et la mi-juin, et la sortie entre la fin septembre et le début novembre. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir d'échanges importants entre la côte et les lagunes entre ces deux périodes si l'on se fie au fait que, des homards marqués sur la côte près de l'embouchure du Havre aux Maisons pendant la période estivale, aucun n'a été recapturé à l'intérieur de la lagune.* »

En conséquence, le premier paragraphe de la page 54 de notre étude doit être modifié de la façon suivante :

D'après les informations obtenues de SIGHAP (2005), le Homard d'Amérique serait présent à l'année et exploité au sud de l'Île de Grande-Entrée et de l'île du Havre aux Maisons et au nord de Grosse-île. L'une des études les plus importantes réalisées sur la migration du homard autour des îles a montré que les déplacements se font surtout le long de la côte, sans orientation précise (Bergeron, 1967). Une étude subséquente a mis en évidence l'existence de migrations actives du homard entre la côte et les lagunes au printemps (entre la mi-mai et la mi-juin) et l'inverse à l'automne (au mois d'octobre). Ces migrations seraient liées au réchauffement et au

refroidissement des masses d'eau au seuil critique de 11 °C dans la lagune (Munro et Therriault, 1981). Suite à sa sortie de la lagune à l'automne, le homard demeurerait en grande partie à proximité des embouchures, ce qui expliquerait les retours élevés dans la lagune au printemps.

En lien avec cette modification, la mesure de mitigation énoncée à la page 116 et reprise aux pages 133, 135, 144, 145, 149 et 151 :

Aucun dragage dans la passe (chainages 7350 à 8650 m) du 15 mai au 21 juillet et du 24 septembre au 15 octobre.

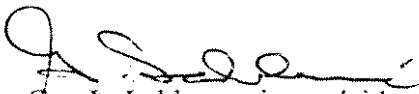
doit être modifiée pour :

Aucun dragage dans la passe (chainages 7350 à 8650 m) du 15 mai au 15 juin et du 1^{er} au 31 octobre.

Aucune autre modification n'est apportée à notre étude.

Pour réduire les délais administratifs, une copie de la présente est acheminée directement à la Direction des évaluations environnementales de votre ministère, à l'attention de M. Gilles Brunet, Chef du Service des projets en milieu hydrique.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Guy L. Leblanc, vice-président Production et Administration
La Société canadienne de Sel, Limitée

Copies :

M. Gilles Brunet, Chef du Service des projets en milieu hydrique ✓

M. Jacques Bérubé, CJB Environnement inc.